



**RECUEIL DES
PRATIQUES
RELATIVES À LA
MISE À L'ABRI
DES ENFANTS
VICTIMES DE
TRAITE DES
ÊTRES HUMAINS
TRAITANT
DU PREMIER
ACCUEIL, DES
RÈGLES ET DES
RÉPONSES AUX
TRANSGRESSIONS
ET DE LA
SÉCURITÉ**

À PROPOS DU PROJET KOUTCHA

Le projet KOUTCHA est un projet mis en œuvre par les associations françaises ECPAT France et KOUTCHA et l'association belge Esperanto. Il est cofinancé par la Commission Européenne avec pour objectif de s'assurer que les enfants victimes de toutes les formes de traite en Europe bénéficient d'un hébergement sûr et sécurisé qui favorise leur insertion dans la société d'accueil.

Le projet propose deux ateliers entre professionnels européens, afin d'échanger sur les pratiques ou les situations, pendant les ateliers et après. Le premier atelier s'est tenu à Paris les 14 et 15 novembre 2019. Il a été facilité par Aurélie Jeannerod d'ECPAT France et Magali Poirier de l'Association Foyer Jorbalan.

Ce document est le résultat des échanges entre les professionnels participant de 8 pays européens:

- ▶ CASCO Caroline, Swedish Civil platform against THB (Suède)
 - ▶ SCHNEIDER Sulamith, Habibi (Suède)
- ▶ DURAN Laura, ECPAT UK (Royaume-Uni)
 - ▶ CHITTY Lynne, LOVE146 UK (Royaume-Uni)
- ▶ KELDER Rob, FIER (Hollande)
 - ▶ VAN VIJFEIJKEN Nicole, Centraal Orgaan Opvang Asielzoekers (Hollande)
- ▶ RITTER Dominik, Services de protection de l'enfance et de la jeunesse de Vienne (Autriche)
 - ▶ HAIDER Maria, SOS Kinderdorf Innsbruck (Autriche)
- ▶ PUGLISI Maria Luisa, Foundation Amaranta (Espagne)
 - ▶ DIVERTITO Deborah, Cooperativa Sociale Sepofà (Italie)
- ▶ MALAISE Charline, ESPERANTO (Belgique)
 - ▶ BIAUELLE Sébastien, ESPERANTO (Belgique)
- ▶ COLIN Thomas, ESPERANTO (Belgique)
 - ▶ FRANCOIS Sandrine, ESPERANTO (Belgique)
- ▶ LE BRIS Yann, KOUTCHA (France)
 - ▶ CISTERNE Clémentine, KOUTCHA (France)

Ces professionnels ont été invités à partager leur expérience sur trois thématiques :

1. L'arrivée de l'enfant dans la structure d'accueil

2. La gestion des règles et des réponses aux transgressions

3. La sécurité versus la liberté

Ce document de recueil des pratiques n'est pas un compte-rendu d'atelier. Il se veut un outil permettant de partager plus largement les réflexions échangées sur plusieurs aspects de la prise en charge des enfants victimes de traite des êtres humains. Il ne reflète donc ni la méthodologie de l'atelier, ni l'ensemble des échanges ayant eu lieu.

Ce document de recueil des pratiques est de la responsabilité seule d'ECPAT France. Il ne traduit pas les positions des intervenants ou de leur structure et n'a pas fait l'objet d'une validation des structures concernées.

CONSIDÉRATIONS PRÉALABLES

L'environnement législatif dans lequel s'opère la prise en charge des enfants victimes de traite des êtres humains est impactant sur les dispositifs mis en œuvre pour leur protection. Les professionnels invités à partager leurs expériences lors de l'atelier travaillent dans huit pays européens, et opèrent ainsi dans autant de contextes différents. La reconnaissance de la situation de traite est envisagée différemment selon les législations nationales, tout comme la protection qui est accordée aux victimes. Au Royaume-Uni par exemple, le mécanisme national d'orientation permet d'identifier et reconnaître le statut de victimes de traite de façon dissociée d'éventuelles actions judiciaires à l'encontre des exploités.

Les victimes (potentielles) de traite des êtres humains ont donc accès à des services différents selon les pays européens. Les professionnels invités à l'atelier ont tous été amenés à prendre en charge des mineurs victimes de traite mais dans le contexte propre à leur structure : un centre sécurisé dédié aux enfants victimes de traite ou trafic, un dispositif de familles d'accueil pour enfants victimes de traite, des structures prenant en charge des enfants victimes de violences, des centres pour femmes victimes de traite accueillant des mineures de 16 ans et plus, ou des centres prenant en charge des mineurs non accompagnés, y compris victimes potentielles de traite. L'atelier a proposé des échanges pour confronter les pratiques sur des thématiques concernant tous les dispositifs (premier accueil, discipline, sécurité/liberté), sans avoir pour objectif de créer des standards opérationnels.



« L'accompagnement de l'enfant (victime de traite) doit comprendre un ensemble d'éléments psychologiques, éducatifs, sanitaires, sociaux, juridiques, économiques et linguistiques qui 'sécurisent l'enfant' et l'aident à se réinsérer¹. »

Quels que soit le dispositif accueillant des enfants victimes de traite, il devrait prévoir des équipes pluridisciplinaires formées à la problématique TEH, ainsi que des accords avec des prestataires externes formés (interprètes, médecins...). Si les compétences ne sont pas disponibles et mises en œuvre de façon appropriée pour accueillir et accompagner des enfants victimes de traite, les besoins des enfants ne seront pas tous adressés (sécurité, santé mentale...) au risque de les maintenir dans des comportements à risque ou destructeurs. Pour les professionnels impliqués, les conséquences face à l'échec de la prise en charge sont également importantes : sentiment d'échec, burn out. La direction devra alors gérer un fort turn over. La qualité de la prise en charge des enfants victimes de traite appelle une formation spécifique et continue des professionnels impliqués (connaissance des réseaux, protocole de sécurité, approche sensible aux traumatismes...). L'importance de la formation a été évoquée de façon systématique sur tous les sujets traités pendant l'atelier.

1. Principe 8 des bonnes pratiques de mise à l'abri des enfants victimes de traite (cf annexe 1)

THÉMATIQUE 1 : L'ARRIVÉE D'UN NOUVEL ENFANT

L'arrivée dans une structure de prise en charge est une source de stress pour l'enfant, notamment lorsqu'il s'agit d'un centre. Les enfants ont en effet souvent des stéréotypes négatifs sur les institutions, parce que leur exploiteur leur a appris à s'en méfier pour les en éloigner, parce qu'ils les associent à des prisons, et/ou parce que dans leur pays (pour les enfants d'origine étrangère) les « centres pour enfants » ont mauvaise réputation. Le temps de l'accueil est donc un moment sur lequel il est important de travailler quelle que soit la structure. Il est conseillé de l'envisager comme le temps pour l'enfant de se poser – ou « *lost time* » et non pas comme un temps de la « sur-efficience » active de la prise en charge.

Rappelons que les disparitions des enfants des structures de prise en charge s'opèrent dans la plupart des cas dans les 24 premières heures.

LA BIENVENUE

L'enfant doit se sentir attendu là où il arrive (famille d'accueil ou centre) – et doit voir et ressentir que son arrivée a été préparée. Avant qu'il arrive, il est conseillé que toute l'équipe/la famille sache qui est l'enfant, que sa chambre/son lit soit prêt, que des vêtements soient prévus. Les parcours des enfants ont souvent été marqués par un manque d'intimité et d'individualité : l'accès à une armoire/casier réservé dont on lui donne la clé à l'arrivée porte une symbolique importante de bienvenue, tout comme un mot de bienvenue dans sa langue, une référence à son pays, un 1^{er} repas adapté...

Il est recommandé de prévoir une visite du centre/de la maison, et de proposer à manger, à boire, et une douche. On lui proposera de quoi prier/avoir accès à son culte, s'il le souhaite. Il s'agit dans un premier temps de répondre aux besoins primaires de l'enfant, et de lui laisser le temps de découvrir le lieu de vie et de se sentir en sécurité. Un livret d'accueil dans sa langue est une pratique recommandée. L'accueil par les autres enfants est également une clé importante pour rassurer l'enfant.

 « Nous nous comportons dès l'arrivée de l'enfant avec familiarité – avec lui, entre nous et avec les autres enfants, afin qu'il se sente chez lui » – un participant.

A son arrivée dans le lieu, il est donc conseillé de laisser à l'enfant le temps de se poser et de déposer ses « bagages émotionnels » ce qui ne sera pas immédiat. C'est une période d'écoute des besoins et des questions de l'enfant. On lui laissera l'initiative d'ouvrir la porte à la relation.

Les premiers jours sont aussi ceux où les risques de la disparition de l'enfant sont les plus élevés.

 « Des mesures de sécurité doivent être prises pour réduire le risque de disparition d'un enfant, notamment dans les 24 à 72 heures suivant le premier accueil de l'enfant² ».

2. Principe 4 des bonnes pratiques de mise à l'abri des enfants victimes de traite (cf annexe 1)

Il est conseillé sur les premiers jours d'avoir des mini-plans avec des « événements » programmés dans la journée qui intéressent l'enfant (soins médicaux...). Laver les vêtements du jeune peut par exemple lui faire plaisir tout en différant son envie de fuir, le temps nécessaire pour que le linge sèche.

RECOMMANDATIONS :

- ▶ Prévoir « le temps de se poser » dans les pratiques d'accueil - le « *lost time* ».
- ▶ Avoir une « cérémonie d'accueil » /rituel incluant des 'messages et gestes symboliques' de bienvenue.
- ▶ Avoir des procédures spécifiques et régulièrement revues pour assurer la sécurité de l'enfant les 24-48 premières heures de l'accueil.

LA RENCONTRE

Une attention particulière doit être portée aux présentations de l'équipe (du centre ou du dispositif), avec le recours à un interprète en présentiel (le téléphone est à éviter) pour les enfants allophones. Il est important que chacun explique qui il est, et son rôle dans l'équipe.

On fera attention de déconstruire les stéréotypes derrière certaines professions, notamment les psychologues ou les professions juridiques.

La posture sera nécessairement celle de la bienveillance et de l'empathie. On accepte la vérité du moment de l'enfant dans une attitude de non jugement. Les adultes doivent dans la phase de premier accueil permettre la rencontre en « se présentant » en tant que personne et acteur de sa prise en charge. Il est primordial d'être transparent et fiable : dire ce qu'on fait et faire ce qu'on a dit. Le fonctionnement en équipe est essentiel : une équipe dysfonctionnelle ne permet pas d'instaurer la confiance. Il faut donc suffisamment de procédures et de réunions pour assurer une cohérence dans les pratiques et les discours, et une cohésion.

L'expérience auprès des enfants permet d'accumuler une compréhension fine des discours et des parcours. L'organisation doit donc valoriser l'expérience, et inclure une stratégie de formation initiale et continue de ses équipes. Les professionnels expérimentés doivent néanmoins faire attention aux « fantômes » qu'ils ont nécessairement et qui peuvent altérer leur jugement. Il est impératif de mettre en place une supervision.



« Toute personne travaillant auprès d'enfants victimes de traite devrait être formée à reconnaître leurs besoins et à y répondre de façon adéquate³ ».

RECOMMANDATIONS :

- ▶ Avoir une procédure d'accueil organisant et permettant la rencontre entre l'enfant et les membres de l'équipe.
- ▶ Prévoir la formation initiale et continue des professionnels impliqués dans l'accueil et la prise en charge des enfants victimes de traite.

THÉMATIQUE 2 : LES RÈGLES ET LES RÉPONSES AUX TRANSGRESSIONS

Les enfants victimes de traite sont avant tout des enfants : l'opposition à l'autorité ou la transgression des règles sont des étapes normales du développement au cours de l'enfance et de l'adolescence. Néanmoins, certains enfants ont appris des codes diamétralement opposés aux codes sociaux « standards » pour survivre et se faire apprécier dans les environnements auxquels ils ont été confrontés avant leur prise en charge. Ainsi, certains comportements inappropriés s'expliquent par l'expérience même de l'exploitation passée. Ils en sont un symptôme. On essaiera donc de faire la distinction entre les transgressions propres à tous les enfants et celles liées à l'expérience de traite de l'enfant. Il ne peut pas y avoir de punition si le comportement est lié à une vulnérabilité de l'enfant du fait de son exploitation. Néanmoins, toute transgression doit ouvrir un dialogue et être ainsi un levier de compréhension des codes standard de la structure et de la société. Les enfants peuvent aussi avoir grandi dans un autre pays aux codes sociaux différents. Ici la dimension interculturelle est importante dans l'évaluation de la situation transgressive.

Il est important donc de commencer par comprendre « ce qui se joue », et de travailler avec l'enfant sur des stratégies comportementales alternatives. Comprendre et adhérer à de nouveaux codes peut prendre du temps.



« La mise à l'abri doit être entendue comme une notion multi-factorielle, composée d'éléments physiques et psychologiques, avec une reconnaissance particulière de l'incidence d'un traumatisme sur les perceptions et le comportement d'un enfant⁴ ».

Les mauvaises stratégies disciplinaires peuvent avoir des conséquences négatives importantes sur l'enfant. Les enfants ayant subi une exploitation peuvent avoir enduré un conditionnement au moyen des commandes « désobéissance/échec ➔ punition ». Très souvent, la punition s'est traduite par une « privation » : retrait du téléphone, mise à l'isolement par exemple. Reproduire les stratégies des exploités est à proscrire. Les conséquences sur l'enfant seront une perte d'estime de soi et de sa confiance dans sa capacité à agir. On évitera donc les privations pour préférer des sanctions positives.

Le respect des règles du « vivre ensemble » est un apprentissage pour l'enfant / le jeune. Il s'agit d'une compétence de vie à développer qui lui servira dans sa vie future (à l'école, au travail...). Les règles doivent être au préalable clairement expliquées. Il est important d'expliquer le pourquoi

4. Principe 5 des bonnes pratiques de mise à l'abri des enfants victimes de traite (cf annexe 1)

des règles dans un groupe, une structure, une société. On pourra discuter de la question de la réparation, trouver comment réparer les dommages faits au groupe ou à un autre enfant. Il faudra prévoir une graduation dans les réponses, pour accompagner l'apprentissage : le rappel des règles, l'avertissement, etc. L'enfant/le jeune peut participer à l'identification de la réparation.

Si l'enfant n'a pas respecté son plan de sécurité et que sa sécurité (et/ou celles des autres enfants ou de la structure) a été compromise, il conviendra alors de revoir avec lui et l'équipe impliquée, l'analyse des risques et les mesures mises en place.

Les réponses aux transgressions doivent donc être personnalisées afin d'être adaptées aux capacités et à l'histoire de l'enfant (notamment son expérience d'exploitation). Elles doivent être discutées en équipe, afin de croiser les regards sur les capacités du jeune. Toute réponse doit être limitée dans le temps.

RECOMMANDATIONS :

- ▶ Avoir une approche positive de renforcement des compétences de vie et des capacités d'intégration – plutôt qu'une approche punitive.
- ▶ Prévoir des réponses tenant compte des traumatismes (*trauma-informed*), adaptées à l'histoire et la capacité de l'enfant.
- ▶ Discuter des incidents et des réponses en équipe (croisement des regards et des connaissances sur les capacités et l'histoire de l'enfant et cohérence).

THÉMATIQUE 3 : LA SÉCURITÉ VERSUS LA LIBERTÉ

La mise en sécurité de l'enfant est un enjeu important dans l'accueil des enfants victimes de traite, soit parce qu'il est potentiellement recherché par ses exploitateurs, soit contre lui-même (non adhésion à la protection par exemple). Les jeunes peuvent ne pas se considérer comme exploités ou à risque et peuvent interpréter l'utilisation de mesures de sécurité comme punitive. Pour chaque enfant, il s'agit de trouver l'équilibre entre son autonomie/sa liberté et sa sécurité.

 « Les enfants ne doivent pas se sentir punis ni excessivement contraints par les mesures prises pour les aider à se sentir en sécurité⁵ ».

Les demandes pour plus de liberté de la part de l'enfant doivent aussi être considérées comme participant de l'autonomisation de l'enfant.

ANALYSE DES RISQUES ET PLAN DE SÉCURITÉ

Une analyse des vulnérabilités de l'enfant doit être conduite pour évaluer les risques et construire la mise à l'abri et l'accompagnement de l'enfant. Cette analyse conduit à des actions, y compris la révision du plan de sécurité de l'enfant. Le plan de sécurité personnel est élaboré en prenant en compte l'avis de l'enfant.

 « Les enfants doivent être interrogés sur ce qui les fait se sentir en sécurité⁶ ».

 « Les besoins d'un enfant en matière de mise à l'abri et de sécurité évolueront avec le temps et doivent être régulièrement évalués⁷ ».

L'analyse des vulnérabilités et des risques est un exercice nécessairement périodique. L'annexe 2 propose un exemple d'une analyse périodique des vulnérabilités et des risques d'un cas, opérée par l'association Love 146. L'analyse peut également questionner l'adéquation du placement aux besoins de l'enfant. Il est important qu'un plan de sécurité soit envisagé comme limité dans le temps (1 mois par exemple), avec une procédure claire de révision pour l'enfant.

Le plan de sécurité personnel met en place des mesures de mitigation et de réponse aux risques évalués. Le plan peut inclure les modalités de sortie, le recours au téléphone et aux réseaux sociaux, les modalités d'échange avec les amis/la famille, la mobilisation de « tiers de confiance », etc. L'annexe 3 propose un outil-guide sur l'élaboration d'un plan de sécurité développé par Love 146. L'enfant doit comprendre le pourquoi des restrictions à sa liberté et être partie prenante de la gestion de son plan de sécurité.

 « La mise à l'abri des enfants doit impliquer la collectivité au sens large, de façon à créer un environnement empêchant autant que possible les agissements des exploitateurs⁸ ».

5. Principe 7 des bonnes pratiques de mise à l'abri des enfants victimes de traite (cf annexe 1)

6. Principe 2 des bonnes pratiques de mise à l'abri des enfants victimes de traite (cf annexe 1)

7. Principe 6 des bonnes pratiques de mise à l'abri des enfants victimes de traite (cf annexe 1)

8. Principe 10 des bonnes pratiques de mise à l'abri des enfants victimes de traite (cf annexe 1)

ANONYMAT, ÉLOIGNEMENT, SÉPARATION, SURVEILLANCE

Les « centres dédiés anonymes » mis en place spécifiquement pour les enfants victimes de traite intègrent la sécurité de l'enfant dans leur conception. Leur localisation est réfléchi ; leurs adresse et téléphone ne sont pas communiqués ; ils n'apparaissent pas sur les décisions de placement. Les entrées et les sorties sont contrôlées.

L'éloignement géographique est une alternative, notamment dans les pays ayant une superficie importante. Les victimes sont éloignées géographiquement du lieu de leur exploitation. L'éloignement rend alors la recherche de l'enfant par leur exploitateur difficile et réduit le risque de rencontre accidentelle. Dans cette même optique, les enfants qui sont associés au même réseau ne doivent pas être mis ensemble, à moins qu'ils ne soient liés (fratries). Dans une situation où plusieurs jeunes sont référés ensemble, en particulier quand l'un semble plus âgé (même mineur), l'aîné peut être lié aux trafiquants et servir de chaperon pour le plus jeune.

Les personnes impliquées dans l'accueil de l'enfant doivent être sensibilisées et formées à surveiller les risques dans l'environnement : les voitures inconnues qui circuleraient de façon inhabituelle, des personnes approchant l'enfant...

TÉLÉPHONIE D'ALERTE

Des outils technologiques existent également, type « téléphone d'alerte » ou *panic button* qui permettent à l'enfant de signaler rapidement qu'il est en danger. Love 146 utilise des appareils téléphoniques à 3 boutons permettant de joindre le référent social, la police ou de déclencher un appel au secours urgent et la géolocalisation de l'appareil.

ACCÈS AU TÉLÉPHONE, RÉSEAUX SOCIAUX, SORTIES

La question de l'accès au téléphone est délicate. Le téléphone est l'outil utilisé par les réseaux pour maintenir leur emprise sur les victimes. Il est donc recommandé de demander à l'enfant (ou à la police) de ne pas garder sa puce téléphonique. Le téléphone est aussi le seul moyen pour l'enfant de communiquer avec sa famille et ses amis. Les appels « en présence » peuvent être une solution temporaire.

La même question se pose pour les sorties, que ce soit quand un risque de kidnapping ou de fugue a été analysé. Les sorties « accompagnées » peuvent être une solution, temporaire là encore.

RECOMMANDATIONS :

- ▶ Avoir des procédures spécifiques et régulièrement revues pour assurer la sécurité de l'enfant les 24-48 premières heures de l'accueil (retrait des cartes puces des téléphones, sorties surveillées...).
- ▶ Chaque enfant doit avoir un plan de sécurité personnalisé et régulièrement revu, prenant en compte ce qui permet à l'enfant de se sentir en sécurité.
- ▶ L'enfant doit être inclus dans l'élaboration et la gestion de son plan de sécurité.
- ▶ Des technologies (téléphone à 3 touches ; *panic button*) permettent d'allier sécurité et liberté / autonomie.

CONCLUSION

Les échanges entre professionnels ont montré au cours de cet atelier que quelles que soient les modalités de prise en charge, les enjeux liés à la mise à l'abri et à la prise en charge sont comparables, et les différences d'approche riches en enseignement ; elles permettent de questionner ses propres pratiques. Le guide *On the safe side: principles for the safe accommodation of children victims of trafficking* (annexe 1) présente les 10 principes auxquels il est nécessaire de confronter ses pratiques.

On rappellera en conclusion que les décisions qui concernent l'enfant doivent être guidées par l'intérêt de l'enfant et qu'en protection de remplacement, les décisions doivent se prendre de façon concertée en écoutant l'enfant et en prenant en compte son point de vue.



« L'intérêt supérieur de l'enfant doit être au centre de toutes les décisions concernant la mise à l'abri et l'accompagnement de l'enfant⁹ ».

Si elle n'apparaît pas dans le compte-rendu thématique, la notion de « lien de confiance » (avoir la confiance de, faire confiance à) est apparue comme centrale dans le travail quotidien des professionnels et dans le parcours de rétablissement et de réinsertion de l'enfant. Par ailleurs, la présence de mineurs de différentes nationalités au sein des centres d'accueil ou des structures de prise en charge, ainsi que la forte influence d'interprétation des enfants de telle ou telle situation en fonction de leurs origines socioculturelles est également revenue comme un sujet central. La dimension interculturelle doit également faire partie intégrante du projet d'accueil et de la formation des équipes.

9. <https://www.ecpat.org.uk/one-the-safe-side-principles-for-the-safe-accommodation-of-child-victims-of-trafficking>

Extrait du guide de bonnes pratiques développé par ECPAT UK sur la mise à l'abri des enfants victimes de traite *On the safe side: principles for the safe accommodation of children victims of trafficking*

PRINCIPES DE BONNES PRATIQUES DE MISE À L'ABRI¹⁰ DES ENFANTS VICTIMES DE TRAITE

Principe 1. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être au centre de toutes les décisions concernant la mise à l'abri et l'accompagnement de l'enfant.

Principe 2. Les enfants doivent être interrogés sur ce qui les fait se sentir en sécurité.

Principe 3. Les enfants doivent recevoir suffisamment d'informations pour les aider à prendre des décisions éclairées concernant leur hébergement et leur prise en charge.

Principe 4. Des mesures de sécurité doivent être prises pour réduire le risque de disparition d'un enfant, notamment dans les 24 à 72 heures suivant le premier accueil de l'enfant.

Principe 5. La mise à l'abri doit être entendue comme une notion multifactorielle, composée d'éléments physiques et psychologiques, avec une reconnaissance particulière de l'incidence d'un traumatisme sur les perceptions et le comportement d'un enfant.

Principe 6. Les besoins d'un enfant en matière de mise à l'abri et de sécurité évolueront avec le temps et doivent être régulièrement évalués.

Principe 7. Les enfants ne doivent pas se sentir punis ni excessivement contraints par les mesures prises pour les aider à se sentir en sécurité.

Principe 8. L'accompagnement de l'enfant doit comprendre un ensemble d'éléments psychologiques, éducatifs, sanitaires, sociaux, juridiques, économiques et linguistiques qui « sécurisent l'enfant » et l'aident à se réinsérer.

Principe 9. Toute personne travaillant auprès d'enfants victimes de traite devrait être formée à reconnaître leurs besoins et à y répondre de façon adéquate.

Principe 10. La mise à l'abri des enfants doit impliquer la collectivité au sens large, de façon à créer un environnement empêchant autant que possible les agissements des exploiters.

¹⁰. Nous avons traduit l'expression « *safe accomodation* » par « mise à l'abri » qui doit être entendue comme « mise à l'abri dans un hébergement sûr »



TRAITE D'ENFANTS – MATRICE D'ÉVALUATION DES RISQUES AXÉE SUR LES RISQUES SUIVANTS :

Risques connus

Risques soupçonnés

Risques actuels

Risques soupçonnés actuels

Historique

NOM : *****

DATE DE NAISSANCE : **.*.****

A) DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Indicateur	Connu	Soupçonné	Actuel	Soupçonné actuel	Historique
Exploitation					
Enfant / adolescent victime des formes d'exploitation suivantes :					
▶ Exploitation sexuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Délinquance/Criminalité	<input type="checkbox"/>				
▶ Exploitation par le travail	<input type="checkbox"/>				
▶ Services domestiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▶ Mariage forcé	<input type="checkbox"/>				
▶ Adoption illégale	<input type="checkbox"/>				
▶ Vente de drogue pour une autre personne	<input type="checkbox"/>				
Symptômes physiques d'exploitation abusive (physique, sexuelle) / d'exploitation par le travail (par ex. fatigue anormale, signes de travail manuel)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mariage de mineurs	<input type="checkbox"/>				
Infection transmise par voie sexuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grossesse non désirée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Récit très semblable à celui fait par d'autres personnes, laissant penser que les éléments de réponse lui ont été soufflés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Petit-ami beaucoup plus âgé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Déplacement à destination, à l'intérieur ou en dehors du Royaume-Uni					
Retour après disparition, semble avoir été bien traité sans raison connue	<input type="checkbox"/>				
Prétend être au Royaume-Uni depuis des années, mais n'a pas appris la langue ni la culture locale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres facteurs de risques					
Enfant en retrait et qui refuse de parler / semble avoir peur de parler à une personne d'autorité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Présentes des peurs/angoisses excessives (par ex. à l'égard d'une personne, peur de déportation, de communiquer des informations etc.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Montre des signes de négligence physique – soin de base, malnutrition, manque d'attention aux besoins sanitaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Montre des signes de négligence émotionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Socialement isolé – manque de relations positives et constructives dans la vie d'un enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comportemental – mauvaise concentration ou mémoire, comportement irritable / asocial / agressif à l'école ou en structure d'accueil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Psychologique – indications de traumatisme ou de blocage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fait preuve d'un niveau d'assurance, de maturité et de confiance en soi anormal pour un enfant de son âge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Preuve de consommation de drogue, d'alcool ou d'abus de substances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mauvaise image de soi ▶ Faible estime de soi ▶ Comportement d'automutilation ▶ Overdose ▶ Troubles alimentaires ▶ Promiscuité 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mauvaise image de soi ▶ Faible estime de soi ▶ Comportement d'automutilation ▶ Overdose ▶ Troubles alimentaires ▶ Promiscuité 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mauvaise image de soi ▶ Faible estime de soi ▶ Comportement d'automutilation ▶ Overdose ▶ Troubles alimentaires ▶ Promiscuité 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mauvaise image de soi ▶ Faible estime de soi ▶ Comportement d'automutilation ▶ Overdose ▶ Troubles alimentaires ▶ Promiscuité 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mauvaise image de soi ▶ Faible estime de soi ▶ Comportement d'automutilation ▶ Overdose ▶ Troubles alimentaires ▶ Promiscuité 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité sexuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non enregistré dans un cabinet médical ni suivi par un médecin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non inscrit à l'école	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Possède de l'argent, des vêtements coûteux, un téléphone portable ou d'autres possessions sans explication plausible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

B) CAPACITÉ PARENTALE

Indicateur	Connu	Soupçonné	Actuel	Soupçonné actuel	Historique
Exploitation					
Est obligé de gagner un minimum d'argent tous les jours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impliqué dans des infractions démontrant la participation d'adultes (par ex. enfant qui était exploité dans une ferme/ plantation de cannabis, pour de la délinquance urbaine, des petits larcins, du vol à la tire ou de la mendicité etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exécute des tâches ménagères excessives et quitte rarement le logement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des témoignages fiables suggèrent une exploitation sexuelle vraisemblable, notamment parce que l'enfant a été vu dans des endroits connus pour être utilisés à des fins d'exploitation sexuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horaires inhabituels/routine régulière de sortie et de retour au logement d'accueil, laissant supposer un probable travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagné par un adulte qui ne peut pas être le tuteur légal et qui insiste pour rester en permanence avec l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liberté de déplacement limitée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déplacement à destination, à l'intérieur ou en dehors du Royaume-Uni					
A échappé à la surveillance de l'autorité locale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Incapable de confirmer le nom ou l'adresse de la personne qui l'a accueilli à son arrivée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'adulte/agent accompagnateur a préalablement déposé plusieurs demandes de visa pour d'autres enfants/s'est porté garant au titre des demandes de visa d'autres enfants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'adulte/agent accompagnateur est connu pour s'être porté garant au titre des demandes de visa d'autres personnes qui ne sont pas retournées dans leur pays d'origine à l'expiration du visa	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Récit comportant des lacunes ou déplacements inexplicables	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Signes de vie sans abri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres facteurs de risques					
Hébergement en famille d'accueil non déclaré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant pris en charge par un ou plusieurs adultes qui ne sont pas ses parents et mauvaise qualité de la relation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Echec du placement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Disparaît souvent, passe souvent la nuit à l'extérieur ou rentre tard sans explication plausible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Absentéisme/décrochage scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'adulte responsable n'est pas un membre de la famille proche (parent/frères et sœurs)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C) FAMILLE/ENVIRONNEMENT

Indicateur	Connu	Soupçonné	Actuel	Soupçonné actuel	Historique
Exploitation					
Localisé dans / sauvé d'un lieu d'exploitation (bordel, ferme de cannabis, impliqué dans des infractions etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépossédé de ses revenus par une autre personne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prétend être endetté auprès ou « devoir » de l'argent à d'autres personnes (par ex. pour des frais de voyage, avant d'avoir le contrôle de ses propres gains)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Reçoit des appels non expliqués / identifiés lorsqu'il est dans son logement d'accueil / son hébergement temporaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pas de passeport ni d'autres justificatifs d'identité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Incapable de communiquer ou peu enclin à communiquer des renseignements sur son hébergement ou d'autres détails personnels	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Possède des faux documents ou des documents véritables modifiés ou obtenus frauduleusement ; ou l'enfant prétend que ses informations (nom, date de naissance) sur les documents sont incorrectes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entré illégalement dans le pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voyage organisé ou visa obtenu par une personne autre que l'enfant ou sa famille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enregistré à plusieurs adresses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres facteurs de risques					
Possible usage inapproprié d'Internet et noue des relations en ligne, notamment avec des adultes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fait état d'activités sociales sans explication plausible quant à la provenance des fonds nécessaires	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre ou sort de véhicules conduits par des adultes inconnus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adultes errant en dehors du lieu de résidence habituel de l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quitte le logement / l'établissement d'accueil en portant des vêtements inhabituels pour l'enfant (inappropriés pour son âge, emprunte des vêtements à des personnes plus âgées etc.)	<input type="checkbox"/>				
Travaille dans différents lieux	<input type="checkbox"/>				
Fait partie d'un groupe d'enfants sans lien entre eux demeurant à la même adresse	<input type="checkbox"/>				
Possède des clés de bâtiments autres que ceux connus	<input type="checkbox"/>				
Disparu et retrouvé dans des lieux où il n'a pas de lien connu	<input type="checkbox"/>				

D) QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER SI L'ENFANT A ÉTÉ VICTIME DE TRAITE

**** déclare qu'elle a deux grands frères et que toute la famille habite à ****. Elle déclare qu'elle habite avec ses parents, son frère aîné et sa femme.

**** déclare que lorsqu'elle avait 16 ans, elle a rencontré un homme appelé – H***** T****, âgé de 23 ans. Elle dit qu'ils se sont rencontrés en ligne et qu'elle est rapidement devenue sa petite amie. Elle dit qu'il venait de ***** et qu'il se rendait à ***** pour la voir. **** déclare que rapidement, il a commencé à la maltraiter. Elle dit qu'ils se disputaient beaucoup et qu'il a également physiquement abusé d'elle. **** déclare que lorsqu'elle en a parlé à ses parents, ils n'étaient pas contents de cette relation.

**** déclare qu'elle a dit à H***** qu'elle ne voulait plus sortir avec lui. Elle dit qu'il a commencé à la menacer. Elle déclare qu'il a dit qu'il la tuerait et qu'il savait aussi où sa famille habitait. **** dit qu'elle a eu peur pour sa famille.

**** déclare qu'elle n'a pas parlé des menaces à ses parents car ils seraient allés voir la police et elle dit que cela leur aurait fait courir un plus grand danger.

**** déclare qu'elle racontait ses problèmes à ses camarades d'école. Elle dit que lorsqu'elle parlait, une personne nommée T*** D*** (âgée de 25 ans), qui trainait toujours avec des élèves plus jeunes, a entendu la conversation. Elle dit que T*** lui a demandé pourquoi elle ne s'était pas enfuie. Elle indique qu'il lui a dit qu'elle serait en sécurité dans un autre pays. **** dit qu'elle se sentait triste mais qu'elle pensait que ce serait la meilleure solution.

**** déclare que T*** lui a dit qu'il pourrait la faire monter dans un camion et que le chauffeur ne saurait pas qu'elle est dans le camion. Elle rapporte lui avoir dit qu'elle n'avait pas d'argent. **** déclare qu'il lui a dit que ce n'était pas un problème et qu'elle n'avait pas à s'en inquiéter. Elle dit qu'il a tout organisé pour qu'elle monte dans un camion qui partait pour l'Angleterre. **** déclare que T*** lui a dit de ne pas dire à sa famille qu'elle partait. **** dit qu'elle avait déjà pris la décision de ne rien leur dire.

Elle dit qu'il y avait un homme et une femme dans le camion avec elle. **** déclare qu'ils avaient tous à manger et à boire. Elle dit qu'ils sont partis de nuit et qu'ils ont voyagé toute la nuit et toute la journée suivante. **** dit que le camion est monté sur un bateau. **** déclare qu'elle est arrivée au Royaume-Uni en juin 2016. Elle dit qu'elle pensait être capable de trouver un travail au Royaume-Uni. **** déclare que T*** lui a dit qu'elle pourrait trouver un endroit pour vivre et un travail et que cela serait très simple. Elle dit qu'elle l'a cru et que c'est la raison pour laquelle elle a accepté de partir au Royaume-Uni. Elle dit qu'elle croyait qu'elle serait en sécurité au Royaume-Uni.

**** déclare qu'elle ne savait pas quand elle sortirait du camion. Elle dit qu'elle a simplement commencé à marcher. Elle déclare avoir dormi dans la rue pendant une semaine. Elle dit qu'il lui restait de la nourriture du camion. **** dit qu'elle a ensuite pu dormir dans la cage d'escalier d'un immeuble et qu'elle se sentait plus en sécurité lorsqu'elle était à l'intérieur.

Elle dit qu'elle a été approchée par un groupe de jeunes portant des masques, il y avait cinq garçons et une fille. Elle dit qu'ils lui ont parlé en anglais et qu'elle n'a pas compris. Elle dit qu'elle a utilisé leur téléphone pour comprendre ce qu'ils disaient. Elle déclare qu'ils lui ont dit qu'ils lui trouveraient un travail et un endroit pour vivre et qu'elle devait venir avec eux. **** déclare qu'elle avait très peur. Elle dit qu'elle était à court de nourriture et qu'elle sentait qu'elle n'avait pas d'autre choix que de partir avec eux.

Elle dit qu'elle est montée dans une voiture et qu'ils ont roulé pendant deux heures. Elle déclare qu'elle se sentait terrorisée. Elle dit qu'ils sont arrivés dans une maison et, quand ils sont entrés à l'intérieur, la fille du groupe lui a dit qu'elle travaillerait comme prostituée. Elle déclare qu'ils lui ont dit qu'elle travaillerait pour vivre. **** dit qu'elle n'arrive pas à se souvenir ni à faire une description des rues ou de l'extérieur de la maison. **** dit que le groupe qui l'a trouvée vivait aussi dans la maison. Elle dit qu'elle pensait qu'il y avait environ sept autres chambres. Elle dit qu'il y avait d'autres personnes dans la maison et d'autres filles. Elle dit qu'elle pensait qu'elles étaient également forcées de travailler comme prostituées. **** déclare qu'elle n'avait pas le droit de quitter sa chambre. Elle dit qu'il y avait une salle de bain dans la chambre et qu'elle y prenait aussi ses repas.

**** déclare que le groupe l'a frappée lorsqu'elle a dit qu'elle ne voulait pas travailler comme prostituée. Elle dit qu'elle n'a jamais reçu d'argent et qu'elle ne savait pas qui avait l'argent. **** dit que les hommes avec qui elle était forcée d'avoir des relations sexuelles parlaient des langues différentes. Elle dit que les relations

n'étaient jamais protégées.

**** déclare qu'après environ dix mois, elle commença à se sentir mal. Elle dit qu'elle savait que quelque chose n'allait pas. Elle dit qu'elle a demandé à l'un des hommes du groupe de lui fournir un test de grossesse qui fut positif.

**** dit que l'homme était contrarié parce qu'elle ne pourrait plus gagner d'argent pour eux. Elle dit qu'il lui a dit de partir, de fuir. **** dit qu'il faisait nuit lorsqu'elle a quitté la maison. Elle dit qu'elle a simplement commencé à marcher. Elle dit qu'elle a marché toute la nuit jusqu'au matin.

Elle déclare qu'elle est entrée dans un magasin et qu'elle a entendu des hommes parler *****. Elle dit qu'elle leur a demandé s'ils pouvaient l'aider. **** déclare que les hommes lui ont dit qu'ils pourraient l'aider et aussi lui trouver un travail. **** déclare que les hommes l'ont emmenée dans une maison. Elle dit que quand ils sont entrés, les hommes lui ont dit qu'elle travaillerait dans la maison. Elle dit qu'ils lui ont demandé de faire toutes les tâches ménagères.

**** déclare que la famille était *****. Elle dit qu'il y avait une femme dans la maison qui s'appelait G**** K**** et qu'elle était seule. Elle déclare que les hommes ne connaissaient pas la femme.

**** indique que la femme lui a dit que son mari était parti à *****. Elle dit que son travail consistait à faire tous les travaux domestiques dans la maison et elle aidait à faire la cuisine.

**** déclare qu'elle a dit à la femme qu'elle était enceinte. Elle dit que la femme lui a dit qu'elle n'aurait plus besoin d'elle quand son mari rentrerait et qu'il serait à la maison dans deux à quatre semaines. **** dit qu'elle a dû commencer à penser à trouver un autre travail et un autre endroit pour vivre.

**** dit que c'est à ce moment que la police est arrivée dans la maison. **** dit qu'elle se sentait en sécurité avec la femme mais qu'elle était préoccupée parce que son mari allait rentrer et qu'elle devrait partir.

**** dit qu'elle aimerait y retourner et voir la femme. Elle dit qu'elle veut contacter ses parents Elle dit qu'elle ne sait pas ce qu'ils vont penser du fait qu'elle soit enceinte et éclate en sanglots.

E) AUTRES ACTIONS

	Risque faible	Risque moyen	Risque élevé
1) Risque que **** entre en contact avec les trafiquants soupçonnés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2) Continue de ressentir des peurs/angoisses de déportation et a peur de communiquer des informations.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3) Risque potentiel de retomber dans la traite en raison de sa fragilité. **** doit être informée de ce en quoi consiste la traite et des différentes formes d'exploitation pour qu'elle sache comment éviter de nouvelles situations d'exploitation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4) Ignore ce qu'est la traite des êtres humains et ne montre aucun signe d'autoprotection. Fait facilement confiance aux étrangers et part avec eux. **** devra apprendre à faire la différence entre les relations saines et malsaines, afin qu'elle sache comment éviter de nouvelles situations d'exploitation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5) Un suivi psychologique et émotionnel sera utile dans un deuxième temps pour traiter son traumatisme et l'accompagner afin qu'elle développe des mécanismes de défense.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Grossesse non désirée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'évaluation indique qu'il est nécessaire de lancer immédiatement la coopération inter-institutionnelle. Les risques actuels et les risques permanents seront continuellement évalués.			
Renouveler l'évaluation des risques dans 6 mois ou avant si de nouvelles informations sont mises en lumière.			
Rempli par	Lynne Chitty UK Care Director Love146 UK		
Date :	06.06.17		



LOVE146 lutte contre la traite et l'exploitation des enfants à travers quatre programmes :

Prise en charge continue
des enfants secourus

Travail de pré-
vention

Formation
professionnelle

Encouragement
des initiatives

MISE A L'ABRI / PLAN DE SÉCURITÉ POUR LES ENFANTS VICTIMES DE TRAITE

Lynne Chitty a élaboré un guide/modèle de bonnes pratiques. Le guide de bonnes pratiques énonce les mesures de sécurité les plus efficaces qui doivent être prises lorsqu'un premier contact a été établi avec un enfant potentiellement victime de traite, ayant pour effet immédiat de les protéger par un placement en famille d'accueil. Ce plan est évalué régulièrement et un plan de réduction des risques sera mis en place lorsqu'il sera accepté par l'ensemble des organismes travaillant avec l'enfant.

Une approche inter-institutionnelle est essentielle pour garantir que les initiatives de « mise en sécurité de l'enfant » sont globales et intégrées. Un plan de sécurité de l'enfant doit également évaluer les risques de tous les services assurés en dehors de la structure d'accueil, comprenant l'ensemble des points d'accès sensibles par lesquels un trafiquant potentiel pourrait se rapprocher de l'enfant.

Photographie, téléphone portable, carte sim, argent et empreintes digitales

- ▶ Dès que possible, une photographie de l'enfant/adolescent doit être prise. Cette photographie peut être conservée sur support électronique par les organismes qui travaillent avec l'enfant/adolescent. Une copie doit être remise à la personne en charge de l'enfant. La photographie sera transmise à la police en cas de disparition de l'enfant/adolescent.
- ▶ Les empreintes digitales de l'enfant/adolescent doivent être prises dès que possible.
- ▶ Si l'enfant/adolescent a un téléphone portable, la carte sim, les numéros ou l'argent qu'il porte sur lui doivent être retirés et utilisés pour recueillir des renseignements.

Prise en charge et surveillance

- ▶ L'enfant/adolescent doit être surveillé à tout moment.
- ▶ Toutes les précautions doivent être prises pour garantir une surveillance permanente.
- ▶ Les personnes en charge de l'enfant doivent être conscientes de la nécessité d'une surveillance permanente. Les personnes en charge doivent être conscientes que l'enfant/adolescent ne doit pas quitter la structure d'accueil sans être accompagné, même pour de courtes périodes. Lorsque l'enfant/adolescent est dans le logement, la personne en charge doit être informée à tout moment des déplacements de l'enfant/adolescent au sein du logement.
- ▶ La personne en charge doit être capable d'identifier le contexte socioculturel de la victime et du trafiquant.
- ▶ Les personnes en charge doivent être au fait des menaces potentielles exercées par les trafiquants organisés.
- ▶ La police locale doit être informée du fait qu'un enfant/adolescent victime de traite réside dans leur secteur.
- ▶ La police doit attribuer un numéro de référence à l'adresse.

Pas de remise d'argent

- ▶ Aucune somme d'argent ne doit être remise à l'enfant/adolescent.
- ▶ L'argent de poche de l'enfant/adolescent pourrait être géré par la personne en charge.
- ▶ La personne en charge doit soutenir l'enfant/adolescent et acheter les vêtements et autres choses dont il a besoin.

Pas d'accès au téléphone

- ▶ L'enfant/adolescent ne doit pas se voir remettre un téléphone portable.
- ▶ Il ne doit pas utiliser le téléphone du logement d'accueil.
- ▶ Tous les téléphones portables du logement doivent être sous contrôle et ne doivent pas être laissés sans surveillance.
- ▶ Si un inconnu téléphone à la famille, essayez d'enregistrer la conversation et signalez les incidents à l'ensemble des organismes.
- ▶ Si l'enfant/adolescent essaye de passer un coup de téléphone, les numéros doivent être enregistrés et les informations doivent être communiquées à l'ensemble des organismes concernés qui travaillent avec l'enfant/adolescent.

Pas d'accès à Internet

- ▶ L'enfant/adolescent ne doit pas avoir accès à Internet.
- ▶ L'enfant/adolescent doit être surveillé sur Internet pour écouter de la musique de sa culture.

Adresse

- ▶ Toutes les précautions raisonnables doivent être prises pour s'assurer que l'enfant/adolescent ne connaisse pas son adresse.
- ▶ L'adresse de l'enfant/adolescent ne doit être communiquée à d'autres organismes que s'ils ont besoin de la connaître.
- ▶ L'adresse doit être communiquée à la police pour qu'elle intervienne immédiatement en cas de besoin.
- ▶ Dans le logement, les courriers doivent être rangés et l'adresse ne doit pas figurer sur des tableaux d'affichage.
- ▶ Aucun plan du Royaume-Uni ne doit être affiché ni montré à l'enfant/adolescent.

Éducation

- ▶ L'enfant/adolescent doit recevoir des fournitures avant de rentrer à l'école ou au lycée.
- ▶ Un membre du personnel doit être nommé désigné dans le plan de sécurité.
- ▶ La scolarisation est un facteur de protection qui peut également aider une victime à redevenir un enfant/adolescent. Celle-ci participe à leur réinsertion de plusieurs manières : elle développe l'estime de soi, le sentiment de stabilité et le sens du devoir, offre une routine quotidienne, permet de bénéficier d'opportunités sociales, de nouer des relations avec des camarades, de bâtir des relations saines avec des adultes et de jouer.
- ▶ Les écoles doivent participer au processus d'élaboration des mesures de sécurité pour réduire le risque que des trafiquants accèdent aux enfants au sein de l'établissement.
- ▶ Les établissements scolaires doivent être vigilants aux premiers signes d'alerte indiquant qu'un enfant pourrait manquer à l'appel, et agir en conséquence. Les établissements scolaires doivent connaître les premiers signes d'alerte et les prendre en considération pour élaborer de futurs plans de sécurité et définir les mesures de sécurité à mettre en œuvre dans l' « heure cruciale » suivant une disparition.

Disparition – L'heure cruciale

- ▶ Dès qu'il est établi que personne ne sait où se trouve l'enfant/adolescent, la police doit être prévenue par téléphone, le numéro de référence l'enfant doit lui être communiqué et l'enfant/adolescent doit être signalé comme « enfant présentant un haut risque de traite ».
- ▶ L'assistant(e) social(e) en charge ou l'assistant(e) social(e) de garde, ou à défaut, l'équipe de nuit, doit être informé(e) immédiatement.
- ▶ La photo de l'enfant/adolescent doit être transmise à la police.

Mesures de réduction des risques du plan de sécurité

- ▶ Nous évaluerons régulièrement l'utilisation des mesures de sécurité constituant le « filet de sécurité » prévu dans le plan de sécurité afin de réduire les risques. Cette décision doit être inter-institutionnelle.
- ▶ Les mesures de réduction des risques du plan de sécurité peuvent être utilisées comme outil pour que l'enfant/adolescent puisse voir les échéances et la façon dont il progressera tout au long du plan de réduction.
- ▶ Au titre de la réduction des risques liés à Internet, il convient de définir quel organisme entreprendra le travail de sensibilisation lié à Internet avec l'enfant/adolescent. L'établissement scolaire peut être l'endroit approprié pour entreprendre ce travail de sensibilisation.

Lynne Chitty Care, Director Love146 UK

*The content of this report represents the views of the author only and is his/her sole responsibility.
The European Commission does not accept any responsibility for use that may be made of the
information it contains.*

Conception graphique

Ophélie Rigault, www.oedition.com

Photo de couverture

Juraj Varga / Pixabay

14-15 Novembre 2019

Recueil réalisé
dans le cadre du
projet KOUTCHA,
cofinancé par
la Commission
européenne

